

# Orientation 3.3 Soutenir la filière bois-forêt de montagne dans le respect de la biodiversité

## Orientation 3.3 Soutenir la filière bois-forêt de montagne dans le respect de la biodiversité

Mesure 3.3.1 Prendre en compte les équilibres écologiques dans la planification forestière

page 63

### Rôles de l'EPPNE :

• **à l'échelle communale et intercommunale** : information et accompagnement des communes, des propriétaires privés et des gestionnaires (ONF et CRPF), dans l'élaboration et la révision des plans d'aménagement (plan d'aménagement forestier, document d'objectifs Natura 2000, schéma de desserte multifonctionnel, plan de gestion forestière de massif...), par la transmission de données environnementales ; encouragement à la réalisation de contrats forestiers et de chartes sur les sites Natura 2000 ;

Référence ID de l'article : #1123

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-07-23 14:50